



Foire aux questions

▼ Partage du préfixe

Contexte :

Sur le certificat d'adhésion, l'Association indique un préfixe unique pour chaque membre. Un préfixe est réservé à l'usage exclusif du membre et doit être utilisé comme premier mot du nom de toute la progéniture résultant de l'insémination d'une vache propriété du membre au moment de l'insémination.

Le préfixe est un seul mot et ne peut pas dépasser 15 caractères, y compris les traits d'union et les apostrophes. Un membre d'un préfixe désigné peut élargir l'utilisation de son préfixe aux membres juniors de sa famille immédiate.

Q : Le partage du préfixe, c'est quoi?

R : Un membre régulier qui a un préfixe peut élargir l'utilisation de son préfixe aux membres de sa famille immédiate qui exploitent la même entreprise agricole.

Q : La famille immédiate, c'est quoi?

R : Un(e) conjoint(e), parents, grands-parents, enfants, petits-enfants, frères, sœurs, belle-mère, beau-père, beaux-frères, belles-sœurs, belles-filles, gendres, enfants adoptés, enfants du ou de la conjointe issus d'une union précédente et beaux-enfants.

Q : Les deux parties doivent-elles être membres de HC pour partager le préfixe?

R : Pour pouvoir utiliser un préfixe, toutes les parties doivent être membres de Holstein Canada.

Q : Qui doit donner son accord pour le partage du préfixe?

R : Il incombe au propriétaire/titulaire du préfixe de donner son autorisation, par écrit, à une personne de sa famille immédiate pour utiliser son préfixe. Si le préfixe ne doit plus être partagé, Holstein Canada doit en être informée. Le formulaire d'autorisation est disponible sur la demande d'adhésion Junior.

Q : Si je partage un préfixe, dois-je être sous le même numéro de compte client?

R : Non, mais souvent les membres juniors sont rattachés au compte client de leurs parents; de ce fait, toutes les factures et les relevés sont envoyés au compte client des parents.



Foire aux questions

▼ Partage du préfixe

Q : Un membre junior peut-il continuer à partager le préfixe d'un parent même s'il n'est plus membre junior?

R : Oui, tant qu'il fait partie de l'unité d'exploitation agricole et qu'il continue d'avoir la permission du propriétaire du préfixe.

Q : Puis-je partager un préfixe et avoir mon propre préfixe?

R : Non, car cela serait source de confusion avec la propriété des animaux pour lesquels le préfixe est utilisé.

Q : Que dois-je faire si j'ai déjà un préfixe et que je veux en partager un maintenant?

R : Nous pouvons mettre à jour votre préfixe existant pour qu'il soit le nouveau préfixe partagé. Le préfixe ne sera pas mis à jour pour les animaux déjà enregistrés.

Q : Où puis-je trouver la demande d'adhésion Junior?

R : Les formulaires se trouvent dans le site Web de Holstein Canada, à l'onglet Services – Ressources : www.holstein.ca → Services → Ressources